

n°1, diffusé le mardi 22 novembre 2005

SOMMAIRE

JOURNEE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS, LUNDI 21 NOVEMBRE 2005

- ❑ Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'Association des maires de France..... 2
- ❑ Intervention de Madame Anne HIDALGO, première adjointe au maire de Paris 5
- ❑ Intervention de Monsieur François BAROIN, ministre de l'Outre-mer..... 6

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,
président de l'Association des maires de France**

**Mes Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,**

Mesdames et messieurs les élus,
Mes chers collègues,

Je suis très heureux de vous accueillir ce matin, pour la première fois, à l'occasion de cette journée de l'Outre-Mer, qui, comme vous le savez, marque traditionnellement le début du Congrès annuel des Maires.

Vous êtes encore très nombreux cette année à avoir répondu à cette invitation, plus de 850 élus de nos communes ultra-marines, et je m'en réjouis d'autant plus que nous avons trop peu souvent l'occasion de nous retrouver tous ensemble, ne serait-ce qu'en raison de l'éloignement géographique dont nous sommes tributaires.

C'est pourquoi je veux vous remercier d'être là. Je sais que vous avez fait, les uns et les autres, un long voyage pour être parmi nous et je voudrais vous dire combien je suis sensible à votre fidélité et à votre implication pour venir témoigner des responsabilités qui sont les vôtres.

Votre présence montre non seulement votre attachement à cette journée mais en même temps votre souhait de la voir pleinement s'intégrer dans les travaux de l'ensemble du Congrès des Maires de France.

Avant d'ouvrir cette matinée, je voudrais que nous ayons une pensée toute particulière pour les victimes martiniquaises de la dramatique catastrophe aérienne du 16 août dernier survenue au Venezuela. C'est une tragédie qui nous a tous affectés, et j'ai tenu à faire part immédiatement au Président de l'association départementale, le sénateur Serge Larcher, de l'émotion et de la solidarité de l'ensemble des maires de France, à l'égard des familles qui ont été si douloureusement frappées par ce drame.

Je voudrais également saluer et adresser mes plus sincères remerciements :

- à M. Bertrand DELANOË, le Maire de Paris, pour la qualité de l'accueil qu'il réserve chaque année à l'ensemble des congressistes de cette journée, dans ce cadre prestigieux de l'Hôtel de Ville.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, que nous sommes tous très sensibles à l'attention que vous manifestez ainsi aux élus ultra-marins à l'occasion de notre Congrès.

- à Mme George PAU-LANGEVIN, Déléguée Générale à l'Outre-mer de la Ville de Paris et responsable du Centre Municipal d'Accueil et d'Information pour les Parisiens originaires de l'Outre-mer, qui s'est comme d'habitude, beaucoup impliquée dans la préparation de cette journée,

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude au Ministère de l'Outre-mer, et notamment à M. Dominique VIAN, Directeur du Cabinet de M. le Ministre François BAROIN, pour son aide précieuse dans la préparation de cette journée.

Enfin je souhaiterais adresser un salut amical au nouveau responsable de ACD'OM, l'Association des Communes d'Outre-mer. Vous le savez, l'ACD'OM vient de tenir son 14ème Congrès du 7 au 12 novembre en Guadeloupe, congrès qui nous a inspiré pour les thèmes de cette journée.

Mes remerciements vont aussi aux Associations Départementales qui nous ont aidés à bâtir le programme de cette journée et je salue leur Présidente et leurs Présidents :

Mme Ghislaine ARLIE, ASSOCIATION FRANCAISE DES MAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE

Messieurs

Adolphe Kamebo DIGOUE, l'ASSOCIATION DES MAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE

Jean-Louis LAGOURGUE, ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

Jean LAGUERRE, nouveau président de l'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE,

Serge LARCHER, ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARTINIQUE, Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE

Ali SOUF, ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE

Gaston TONG SANG, SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNESIE FRANCAISE

Je souhaite enfin remercier les membres du Bureau de l'AMF qui sont présents aujourd'hui parmi nous, et en particulier, fidèle parmi tous, M. Jean-Claude FRECON.

Je vous le disais voici quelques instants, nos rencontres sont trop rares. Même si nous sommes éloignés les uns des autres, cet éloignement n'est que géographique. Vos communes sont partie intégrante de la nation et du territoire français.

Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'autre distance entre nous que celle imposée par la géographie.

Vous le savez bien, où que nous nous trouvions, nous les maires nous partageons les mêmes préoccupations, nous exerçons les mêmes compétences et les mêmes responsabilités, nous rencontrons les mêmes difficultés et nous relevons ensemble les mêmes défis.

Cette année, notre séance plénière de la matinée est consacrée à la question de la cohésion sociale.

Parce que chaque jour, nous exerçons nos responsabilités électives avec courage et dévouement, parce que nous sommes au quotidien un point de repère essentiel pour nos concitoyens, parce que nos communes sont le premier lieu où s'exerce l'action publique de proximité, nous sommes de véritables acteurs de la cohésion sociale.

Je sais que vos préoccupations et vos questionnements portent plus particulièrement sur les conditions dans lesquelles les maires peuvent contribuer, aux côtés de l'Etat, à maintenir et renforcer cette cohésion sociale.

En engageant son plan de Cohésion sociale, l'Etat a mis en oeuvre des mesures fortes en faveur de l'emploi, du logement social et de la réussite éducative. Ce plan a été adapté, en tant que de besoin, aux spécificités des communes de l'Outre-Mer.

L'Etat attend des collectivités locales, en particulier des communes et de leurs groupements, qu'elles s'impliquent dans leur mise en oeuvre.

Les maires s'investissent, nous le savons tous, pour relayer ces mesures sur leur territoire, mais que l'on ne s'y trompe pas, c'est à la hauteur de nos moyens et de nos compétences.

Ces nouvelles dispositions, nous nous sommes, au niveau de l'AMF, mobilisés pour participer à leur mise en oeuvre. Mais nous avons encore certaines interrogations qui subsistent, dont l'AMF s'est fait et continuera de se faire l'écho auprès du Gouvernement. Les débats que nous allons avoir au cours de la matinée seront l'occasion d'échanger nos points de vue.

Ces interrogations, quelles sont-elles ?

En matière d'emploi, tout d'abord.

L'emploi est, pour la métropole comme pour l'outre-mer, un enjeu essentiel.

Même si, pour l'instant, on constate outre-mer une baisse du taux de chômage et du nombre de Rmistes plus rapide qu'en métropole, nous savons que les chiffres restent supérieurs à ceux de la métropole.

D'où les enjeux liés à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale pour améliorer la situation de l'emploi outre-mer.

Les interrogations portent naturellement sur le niveau de l'engagement financier des communes, tant pour le recrutement des contrats aidés que pour la mise en place des maisons de l'emploi, par exemple. Elles concernent aussi les moyens dont bénéficieront les communes pour assurer les volets formation et accompagnement des nouveaux contrats aidés et les partenariats qu'elles auront à nouer avec les départements et les régions à cette occasion.

Ces volets sont essentiels pour que les bénéficiaires des contrats aidés puissent se professionnaliser et accéder à l'emploi durable, nous le savons bien. Ils sont essentiels, aussi, pour éviter que ne reproduisent les difficultés qu'ont rencontrées les communes au terme des précédents contrats aidés. Je sais, en particulier, les difficultés auxquelles vous avez été confrontés en matière de CES.

Sur la question plus spécifique de l'emploi des jeunes, l'AMF, en signant le protocole 2005 des missions locales, a affirmé la très grande implication des maires dans ces dispositifs partenariaux en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et leur volonté de disposer d'outils locaux adaptés aux spécificités des divers territoires et dont la pérennité soit assurée. C'est pourquoi, elle a demandé à l'Etat de maintenir, dans la durée, le niveau de ses financements.

L'AMF est et sera particulièrement vigilante à ce que le renforcement nécessaire des démarches partenariales pour une politique de l'emploi plus efficace n'aboutisse pas à un transfert progressif de charges sur les communes et leurs groupements.

Au cœur de la problématique de la cohésion sociale, il y a aussi la question du logement, dont nous débattons aussi au cours de la matinée. Car la question à laquelle nous sommes confrontés est bien celle-ci : à quelles conditions les maires peuvent-ils participer à l'effort national en faveur du logement ?

A l'occasion de la présentation par le Premier Ministre des grandes orientations de l'engagement national pour le logement, l'AMF a pris acte de la volonté du gouvernement de poursuivre les efforts d'amélioration du logement des Français et d'apporter davantage de financements aux opérations de logements sociaux au travers d'une loi de programmation pluriannuelle.

L'AMF a assumé son rôle en rappelant à cette occasion que les communes et leurs groupements participent déjà largement à une offre de logements diversifiée, qu'elles sont soucieuses de répondre aux difficultés de logement rencontrées par leurs habitants

Toutefois, les communes ne pourront contribuer à cet effort que dans la limite de leurs moyens financiers.

Sur toutes ces questions, chacun pourra venir ce matin témoigner des initiatives qu'il a prises, des difficultés qu'il rencontre, des projets qu'il porte. Je souhaite que notre matinée d'échanges et de travail soit l'occasion de faire connaître la déclinaison pour l'Outre Mer des grandes orientations de la politique menée par l'Etat, de connaître et prendre en compte les préoccupations particulières des maires de vos départements et territoires.

Je sais que le temps qui nous est imparti ce matin est bien court pour aborder un si vaste sujet, mais vous aurez, je l'espère, tout loisir de poursuivre les discussions et les échanges après le déjeuner buffet auquel vous êtes tous conviés à partir de 12h30.

Nous avons en effet souhaité cette année, pour permettre une plus grande efficacité de nos travaux, décliner les thèmes évoqués lors de la séance plénière de la matinée en deux ateliers.

Ici-même de 14h15 à 16h, un atelier sera consacré au thème des communes ultra-marines face à l'exclusion.

Je sais que c'est un sujet qui vous touche particulièrement dans vos communes. Et les événements récents survenus en métropole sont venus nous rappeler à tous le rôle essentiel du maire, à la fois comme autorité mais aussi et surtout comme médiateur, comme régulateur social.

L'exclusion dans les départements et territoires d'outre mer ne prend pas nécessairement les mêmes formes qu'en métropole. Il est donc nécessaire de mieux cerner ces difficultés spécifiques et de réfléchir aux moyens adaptés d'y répondre.

En premier lieu, il faut se demander si, face aux phénomènes d'exclusion, les communes d'outre mer disposent des moyens suffisants en structures d'hébergement et en personnels d'accompagnement formés pour aider à la réinsertion sociale ? Sinon, comment pallier ces difficultés ? En quoi les communes peuvent-elles intervenir pour prévenir l'exclusion ?

La ville de Fort de France en Martinique et celle de Sainte Rose à La Réunion nous feront partager leur expérience et leur expertise sur ce sujet.

Un second atelier en auditorium (au sous-sol) sera consacré aux communes d'Outre-Mer et à la santé.

Les territoires ultra-marins sont, en la matière, confrontés à plusieurs interrogations portant sur la réforme de la tarification des établissements hospitaliers, les problèmes de démographie médicale et les meilleurs moyens pour mettre en place les dispositifs de soins et de prestations nécessaires aux préoccupations spécifiques de santé.

Cet atelier comme le précédent engagera ses travaux sur la base de témoignages de Monsieur ROUMILLAC, président de l'AD de Guyane et de Monsieur BALTIDE, président du CA du CHU La Meynard, en présence d'un représentant du ministère de la Santé.

A 16h15 nous nous retrouverons en séance plénière à nouveau pour une présentation des synthèses des différents débats de la journée.

Vers 16h45, M. François BAROIN, ministre de l'outre-mer, viendra clôturer cette journée.

A 18h30, le Ministre recevra les congressistes, comme chaque année au Ministère de l'Outre Mer, et à partir de 19h, c'est le Président Poncelet, Président PONCELET et le Sénateur de Nouvelle Calédonie Simon LOUECKHOTE, Président de l'Intergroupe parlementaire de l'Outre-mer, qui vous accueilleront au salon de la Présidence du Sénat.

Pour répondre à la demande de nombreux participants, visant à intégrer encore plus les problématiques de l'Outre-mer dans le cadre du Congrès, nous vous proposerons, demain matin, porte de Versailles, salle 42, un atelier sur le thème du « maire et l'urbanisme ». Seront évoquées les multiples contraintes que doit prendre en compte le maire en la matière (gestion d'une croissance démographique forte, conflits d'usage sur un territoire limité et existence de risques naturels). Nous vous proposerons 2 séquences, l'une consacrée à l'application du SCOT outre-mer, l'autre portant sur la politique de l'habitat et sa compatibilité avec les contraintes liées à la maîtrise du foncier, à la préservation du patrimoine écologique et à la maîtrise des ressources énergétiques.

Je ne voudrais pas terminer ce propos introductif sans rappeler que l'AMF ne peut vivre sans ancrage territorial ; et l'ancrage territorial, ce sont vos associations départementales, en métropole et en Outre-mer. Dès mon élection à la Présidence de l'AMF, je me suis engagé à renforcer les liens qui unissent l'AMF à chaque association départementale. Même si les distances entre nous sont parfois importantes, j'ai souhaité que, grâce à notre site internet, nous puissions entretenir un dialogue permanent entre vos associations départementales et notre association nationale. Et nous avons mis en place en particulier un nouvel outil internet qui permet d'intensifier nos

rapports dans les deux sens, entre l'AMF et vos associations départementales, mais aussi avec des remontées de préoccupations, de soucis, de demandes, depuis vos associations jusqu'à l'AMF. Je crois que ce site sera un bon outil de travail en commun, d'unité de l'action de l'AMF.

Soyez assurés, enfin, que j'attache une grande importance au soutien qui peut être apporté à vos initiatives en matière de formation. Je rappelle qu'en 2005, Mairie 2000 attribuera à nouveau des aides pour les formations groupées que vous organisez, en particulier aux Antilles.

Chers collègues, en conclusion, qu'il me soit permis de vous redire ma joie d'être, pendant toute cette journée, avec vous, les maires d'Outre-Mer.

Vous savez que j'exerce de puis un an la présidence de l'AMF. Si mon emploi du temps ne m'a pas encore permis de me déplacer dans les départements et les territoires d'Outre-Mer, je veux vous dire que c'est avec grand plaisir que je me rendrai à votre invitation, pour venir évaluer, avec vous, sur le terrain, les

difficultés que vous rencontrez et rassembler l'ensemble de vos interrogations et de vos souhaits afin de m'en faire le porte-parole.

Nous appartenons à la même communauté nationale et l'AMF est votre association. Vous y occupez une place privilégiée. Notre congrès, c'est tout à la fois l'occasion de vous rencontrer et de travailler ensemble.

Comme élus de la République, nous avons les mêmes préoccupations. Comme élus de l'Outre-Mer, vous avez aussi des préoccupations spécifiques.

Il est important que nous les connaissions.

Alors, merci de nous faire partager vos témoignages qui viennent enrichir les nôtres pour mieux les intégrer dans notre réflexion commune.

Je vous souhaite une journée passionnante d'échanges, de confrontation de vos expériences, de vos soucis, de vos ambitions pour nos communes, ces communes qui sont des espaces passionnants de cohésion sociale, qui sont essentielles pour qu'ensemble, nous continuions à construire une France toujours plus chaleureuse, toujours plus fraternelle

**Intervention de Madame Anne HIDALGO,
première adjointe au maire de Paris**

**Madame la Ministre,
Monsieur le Président des Maires de France,
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents
d'associations,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chère George PAU-LANGEVIN,**
qui mène à la ville de Paris un travail considérable en direction de nos collègues, notamment des fonctionnaires mais aussi de tous les ultras marins qui vivent à Paris,

Je voudrais vous dire, comme le maire ce matin, combien nous sommes heureux et combien nous tenons aussi à ce rendez-vous. Nous sommes très heureux de vous accueillir ici, à l'hôtel de ville de Paris, pour que ces échanges, ces rencontres entre pouvoirs publics et élus locaux puissent avoir lieu.

Ce sont des rencontres qui, à nos yeux, sont extrêmement importantes. Je sais que le travail que vous avez conduit aujourd'hui porte notamment sur les questions de cohésion sociale, sur des sujets qui préoccupent l'ensemble des élus de France, et ce sont des sujets qui ont défrayé la chronique notamment ici, en métropole, et en région parisienne.

Mais je sais aussi que le travail des élus, où qu'il se réalise, d'ailleurs, est, je le dis souvent, un travail de soutier de la République. Nous sommes les soutiers de la République, nous les élus locaux. Et que l'on soit élu dans une commune de 300 habitants, ou que l'on soit élu dans une commune de 2 millions d'habitants comme à Paris, nous savons que c'est vers nous que nos concitoyens se tournent pour demander que soient résolues toutes les questions, y compris et surtout d'ailleurs celles qui ne relèvent pas de notre compétence première. C'est fréquemment que nous sommes interpellés sur les problèmes d'emploi, sur les problèmes de sécurité au sens très large, sur toutes les questions qui touchent au cadre de vie et à la vie quotidienne. Et bien souvent nos concitoyens considèrent - Monsieur le Président, vous avez aussi cette expérience en tant qu'élus - que nous sommes en devoir de répondre à toutes les sollicitations mais aussi souvent en responsabilité de toutes les questions qui traversent la société française. Et je trouve

extrêmement utile que nous toutes et nous tous qui sommes extrêmement attachés aux valeurs républicaines, qui savons que ces valeurs républicaines ne peuvent vivre que s'il y a des politiques qui sont concrètement mises en œuvre, et bien, nous savons que ces échanges entre nous, élus, avec les pouvoirs publics et notamment les représentants de l'Etat, sont là aussi pour permettre de trouver des bonnes solutions, des bonnes idées, mais aussi confronter nos pratiques et trouver un certain nombre de réponses.

Sachez que la ville de Paris, notre maire est très investi cette année sur les questions concernant les Parisiens d'origine d'Outre-mer. Et bien nous serons toujours présent à ce rendez-vous pour vous accueillir, je l'espère pour vous, en tous les cas dans les meilleures conditions possibles.

Et puis je voudrais vous dire aussi que, sous l'impulsion de George PAU-LANGEVIN et d'un certain nombre de collègues, ici, du Conseil de Paris, nous avons décidé d'honorer pour la Journée des femmes, le 8 mars 2006 la figure de Gerty ARCHIMEDE, une avocate communiste guadeloupéenne qui a été longtemps députée de la Guadeloupe, qui avait été élue en 1946 et qui, de ce fait, était une pionnière : elle aura son nom sur une des rues de Paris et nous sommes très heureux aussi de ce type d'acte.

Vous honorez le conseil municipal que vous remerciez par vos applaudissements et, bien sûr, son maire, mais c'est aussi une façon de dire que notre histoire, nous la construisons ensemble et cette histoire nous permet de jeter tous les ponts pour cet avenir que nous souhaitons le meilleur possible pour nos concitoyens où qu'ils soient, originaires de l'Outre-mer ou vivant à Paris ou qu'ils soient en Outre-mer mais, de temps en temps, quand même résidents aussi à Paris.

Donc merci infiniment et bonne suite à vos travaux et à l'année prochaine pour une nouvelle séance de travail, ici, dans cette maison qui est la vôtre.

Merci infiniment..

Intervention de Monsieur François BAROIN, ministre de l'Outre-mer

Avant toutes choses, Mesdames, Messieurs, je voudrais me tourner vers vous, Madame HIDALGO, d'abord pour vous dire le plaisir que j'ai d'être à vos côtés autour de cette table, et, en tant qu'interprète auprès de M. Bertrand DELANOE, pour vous remercier de l'accueil de la mairie de Paris et d'avoir partagé ce déjeuner très intéressant avec bon nombre de collègues maires de l'Outre-mer.

C'est toujours une grande qualité d'accueil, c'est une belle tradition républicaine. C'est un moment qui est apprécié, sachez-le, par les élus ultras marins et c'est donc aussi l'occasion de vous dire chaleureusement et très respectueusement toute la reconnaissance que nous avons de pouvoir passer ces moments utiles, fraternels, d'entraide, et constructifs pour l'avenir.

J'aurai l'occasion, vous le savez, Monsieur le Président, dans quelques instants, de recevoir les uns et les autres au ministère de l'Outre-mer, c'est-à-dire chez vous, pour tenir un discours qui peut-être mettra en perspective le sens de l'action que j'ai l'honneur de mener auprès du Président de la République et du Premier ministre pour l'Outre-mer pour les années qui viennent.

J'ai écouté les collaborateurs qui m'accompagnent, dont j'ai compris qu'ils pouvaient rester à mes côtés puisqu'ils ont utilement et précisément posé des questions ce matin et je m'en réjouis.

Je me suis fait passer les thématiques. Elles sont -et je crois que c'est important de le rappeler parce que nous avons une exigence commune - je crois que c'est cela, le message - de lutter contre les idées reçues qui concernent l'Outre-mer. D'abord il n'y a pas un Outre-mer, il y a des Outre-mer. Il y a autant de spécificités, de politiques publiques à mener qu'il y a de territoires au sein de la République française. Cette marque de respect de l'identité de chacun des territoires est un élément fondamental qui permet à l'Etat d'avoir une position d'écoute dans une logique de pacte de confiance.

Ensuite, dans les idées reçues, je le dis très franchement, j'ai toujours été très heurté par la classification de l'Outre-mer dans le développement des niches fiscales. Et c'est bien la raison pour laquelle nous nous sommes beaucoup battus avec les élus, aux côtés du Premier ministre, avec l'ensemble des parlementaires, dont il faut bien reconnaître qu'ils appartiennent aussi bien à la gauche qu'à la droite, pour maintenir ce qui n'est pas une niche fiscale, mais des conditions indispensables de développement économique et de rattrapage économique.

Il y a un modèle ultra marin que l'on mesure peu et qui pourtant a servi de référence vis-à-vis de la législation, des dispositifs législatifs appliqués en métropole.

Prenons la décentralisation. Elle est très directement inspirée des relations existant depuis toujours entre l'Etat et les collectivités territoriales d'Outre-mer.

Prenons l'exemple de la défiscalisation. Elle a servi de modèle à la mise en place des zones franches dans les banlieues. Est-ce que quelqu'un aurait aujourd'hui le courage de dire que les zones franches dans les banlieues sont des niches fiscales ? Non, c'est une politique publique indispensable pour le rattrapage

économique dans des zones où les difficultés sociales, où le taux de chômage, où les contrats de production de logements sociaux et où l'accompagnement notamment de nos jeunes dans les politiques publiques d'éducation sont des contraintes indispensables et des paramètres en adéquation.

Eh bien, en Outre-mer, c'est exactement cela. Les problèmes sont ceux de la métropole mais multipliés par deux ou trois. Le taux de chômage est tout de même deux à trois fois plus important que la moyenne nationale. Le retard, qui a été évoqué en matière de production de logement social, est une exigence de tous les instants. La démographie dynamique qui nous pousse à nous projeter vers l'avenir pour la construction d'écoles, pour réfléchir à des postes d'instituteurs, pour la création des collèges, pour le développement de l'enseignement supérieur, font partie des missions de l'Etat.

La continuité territoriale, l'implication..., la mobilité territoriale également, fait partie des perspectives que nous devons offrir à nos jeunes.

Et puis il y a la santé. Et puis il y a le développement des infrastructures. Et puis il y a des entraides. Et puis il y a l'adaptation de ces politiques publiques selon que l'on se trouve dans une logique d'insularité ou qu'on se trouve dans une partie continentale ultra marine.

Mais il y a, au-delà de cela, des valeurs qui sont celles de l'Outre-mer, qui sont des valeurs magnifiques, que nous avons pu vivre ensemble - je me tourne vers les représentants de la mairie de Fort-de-France et des élus de la Martinique - de grande solidarité, d'immense courage et d'avoir toujours un regard droit et fixé vers l'avenir quelle que soit la douleur. Et bien, ces valeurs-là, nous devons aussi nous en servir comme un modèle ultra marin pour peut-être rappeler - on l'a oublié, ici, en métropole - qu'il y a quelque chose qui nous rassemble et ce quelque chose, c'est peut-être une certaine forme de courage individuel et qui se transforme également en une forme de courage collectif et qui fait partie des outils pour l'avenir, sujet qui nous rassemble encore plus, les valeurs d'un Pacte républicain auquel nous sommes tous, les uns et les autres, profondément attachés.

C'est tout cela que j'aurai l'occasion de décliner tout à l'heure au ministère en vous remerciant à nouveau, Madame, Monsieur le Président, d'avoir consacré beaucoup d'heures et d'efforts pour accompagner beaucoup d'hommes et de femmes, maires, maires adjoints, conseillers municipaux.

Et je voudrais dire pour conclure que je me sens un parmi vous. Je suis moi-même maire de Troyes, président des Maires de l'Aube, et ces préoccupations politiques de proximité sont une exigence des actions de l'Etat pour des terres si lointaines et en même temps si proches et qui honorent la République.

J'étais heureux de pouvoir vous le dire ici à l'hôtel de ville de Paris.